

# COMMUNE DE BONVILLERS

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bonvillers, sous la présidence de Vincent Loisel, Maire,

**Présents** : Mesdames ROUELLE Isabelle, MATHON Marie-José, Madame Aurore DEVILLERS, Monsieur Maxime GRIOCHE et Monsieur Stéphane FRUCHART

**Excusés** : Madame Sandrine BONNEMENT donne procuration à Madame Aurore DEVILLERS, Monsieur Sébastien GERARD donne procuration à Monsieur Vincent LOISEL, Monsieur Michel YELOVINA donne procuration à Madame Marie-José MATHON, Monsieur Guy DELABRUYERE donne procuration Madame Isabelle ROUSSELLE et Monsieur Léandre ROBART donne procuration à Monsieur Christophe FRUCHART

Secrétaire de séance : Madame Aurore DEVILLERS

Monsieur le Maire propose une minute de silence en mémoire de Monsieur Jean-François DANNEEL ancien conseiller municipal et Monsieur Frans DESMET maire de Saint-Just-en-Chaussée

Lecture et approbation faite du compte rendu de la réunion du 09 mars 2023

Monsieur propose de modifier le montant de la boîte à pain et inscrire 74.00€ TTC ainsi que de changer le terme de climatisation en « rejet d'eau »

### 1. Evènements passés et à venir.

Monsieur Le maire rappelle les évènements passés et à venir;

- 31 mars 2023 Ciné rural « Alibi.com »
- 01 avril 2023 manifestation de l'Association « remue village » (repas)
- 09 avril 2023 manifestation du Comité des fêtes « La chasse à l'œuf »
- Commémoration du 08 mai 1945 + remises des 35 boîtes à pains aux administrés
- 10 juin 2023 manifestation de l'association « Bonvillers de saisons en saisons »
- 02 juillet 2023 brocante de l'association « Remue Village »
- Fête du 13 et 14 juillet (pique-nique apporté par les habitants, l'apéritif sera offert par le Comité des fêtes + 22h00 retraite aux flambeaux + 22h45 Feu d'artifice si les conditions météorologiques le permettent)
- 15 août 2023 manifestation du comité des fêtes (Jambon à la broche repas + jeux gonflables offerts par le Comité des fêtes hors boissons)
- Venue de la sous-préfète le 1 septembre
- 24 septembre 2023 élections sénatoriales

### 2. Délibération pour désigner les délégués pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation de voter pour élire les délégués pour les élections sénatoriales qui se tiendront le 24 septembre 2023. Le quorum étant atteint le vote peut se tenir

#### Vote pour le délégué titulaire :

Monsieur le Maire Vincent LOISEL propose sa candidature après un vote secret des membres du Conseil Municipal, il est désigné à l'unanimité délégué titulaire.

POUR 6 VOIX + 5PO  
BLANCS 0  
NULS 0

#### Vote pour les 3 suppléants

Madame Isabelle ROUSSELLE, Madame Marie-José MATHON et Monsieur Maxime GRIOCHE proposent leur candidature, après un vote secret ils sont désignés à l'unanimité délégués suppléants

Isabelle ROUSSELLE  
POUR 6 VOIX + 5PO  
BLANC 0

NULS 0  
Marie-José MATHON  
POUR 6 VOIX +5PO  
BLANC 0  
NULS 0

Maxime GRIOCHE  
POUR 6 VOIX +5PO  
BLANCS 0  
NULS 0

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la désignation des délégués pour les élections sénatoriales**

### **3. Délibération pour location de la salle, du mobilier et de la vaisselle**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de changer le mobilier et la vaisselle de la salle des fêtes. Des devis ont été demandés pour la vaisselle d'un montant de 865€ TTC et pour le mobilier d'un montant de 2 960.64€ TTC. Le Conseil Municipal propose d'acheter la vaisselle et les chaises mais d'attendre pour l'achat des tables d'un montant de 3 586.00€TTC

**Le Conseil Municipal vote l'achat de la vaisselle et les chaises pour la salle Marcel DASSAULT**

### **4. Délibération pour convention avec le service Payfip de la DGFIP**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer une convention entre la DGFIP et la commune pour permettre aux administrés de pouvoir payer les titres de recettes, comme les fermages, les locations de la salle des fêtes, les concessions ou la taxe d'aménagement par le service PAYFIP (service internet paiement par CB ou prélèvement)

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la signature de la convention PAYFIP**

### **5. Délibération pour choisir la durée et les imputations des amortissements**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'entretien qu'il a eu avec la Trésorière concernant la nomenclature choisit, cette dernière obligeant une commune de -500habitants de faire des amortissements. Après discussion avec la trésorière, cette dernière confirme l'inutilité de faire des amortissements et elle propose à la commune de changer la nomenclature développée en une nomenclature abrégée.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le passage de la commune en M57 abrégé à partir du 1 janvier 2024**

### **6. Point sur les travaux en cours et les subventions**

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la fin des travaux du calvaire et du porche avec accès PMR, le coût total des travaux représente 23 968.00€ HT, la Région a versé 4 115.00€, il manque le versement de la DSIL d'un montant de 7 184.89€ et le Département pour un montant de 7 874.51€. Le reste à charge pour la commune représente 4 793.60€.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'accord des subventions pour les travaux de vidéo-protection, le coût total représente 33 686.00€ HT, la Région accorde 8 758.00€, le Département 18 140.00€. Le reste à charge pour la commune représente 6 788.00€ HT. Le marché public pour les études a été notifié, les travaux pourront commencer après validation du Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancé des réunions pour la RD 112 et de l'avancé des subventions, la commune est dans l'attente de la subvention de la DETR, monsieur le Maire demande de faire une demande de subvention « Fond Vert », le Département a validé la subvention d'un montant 100 130.00€. Le coût total des travaux représente 222 530.00€ HT. Le marché public, pour les études, a été notifié, l'entreprise retenue est l'entreprise « Artémis ».

## **7. Délibération pour choix de la table de tennis de table offert par la CCOP**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'offre de la CCOP (une table de ping-pong gratuite). La CCOP propose de choisir entre une table extérieure ou intérieure.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le choix de la table de tennis de table extérieure**

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à visiter l'école pour regarder les travaux futurs à prévoir pour l'école maternelle.

Madame Aurore DEVILLERS et Madame Marie-José MATHON proposent de réfléchir à la possibilité d'agrandir l'espace de la cour de l'école en la prolongeant au niveau de l'espace végétalisé appartenant à la commune.

Monsieur le Maire propose de réaliser des devis pour rénover les murs, les sols. Le Conseil Municipal propose d'envoyer un courrier à une administrée pour la remercier du don des bâches.

Le Conseil Municipal remercie de l'aide de Madame Marie-José MATHON et Monsieur Marc MATHON- pour l'installation des bâches.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les devis pour déplacer le défibrillateur à l'extérieur. Il est décidé à l'unanimité l'achat du boîtier pour l'extérieur, le déplacement et la pose du défibrillateur qui représente un coût de 868,44€. Le Conseil propose de se renseigner pour que celui-ci apparaisse sur une application de géo-localisation pour faciliter les secours.

Le Conseil Municipal décide de stopper les locations de la salle Marcel DASSAULT suite au non-fonctionnement du boîtier du limiteur de son, et cela jusqu'à la prochaine réunion du Conseil Municipal vu l'absence de 5 de ces membres.

## **8. Questions diverses**

- Madame Aurore DEVILLERS et Monsieur Christophe FRUCHART ont informé le Conseil Municipal de problème de ruissellement pour l'un et d'un problème de pente qui abîme les châssis des voitures pour l'autre. Monsieur le Maire propose de voir avec les techniciens lors des futurs travaux de la RD 112 pour résoudre ce problème.
- Le Conseil Municipal propose de faire des devis pour déplacer le terrain de boules sur le parking pour libérer l'espace devant l'école pour y installer la future table de ping-pong et une aire jeux pour les enfants. Monsieur le Maire propose de se renseigner au SDIS pour la réglementation concernant la réserve à incendie.
- Le Conseil Municipal souhaite installer la table de tennis de table sur le parking tout en déplaçant le casier à verre. Monsieur le Maire demande à la secrétaire de se renseigner de la procédure et du coût si on le déplaçait.

Séance levée à 20h20

M LOISEL

Secrétaire de séance

